

Le 16.10.2023

Réalisé par la
**Commission
Départementale
d'Arbitrage**



LE LABEL ARBITRAGE DISTRICT

Le **Label Arbitrage District (L.A.D)** s'inscrit dans le cadre de la politique du District de Football de la Haute-Vienne, dans le but d'accompagner et de récompenser les clubs les plus méritants en matière de structuration, de développement et de fidélisation des arbitres.

Evidemment, les arbitres sont essentiels au football, mais ils ont également leur importance au sein des clubs.

L'incitation et la motivation que déploie un club envers le corps arbitral sont des composantes fondamentales permettant l'évolution structurelle des arbitres.



Le Label Arbitrage est composé de **3 niveaux** : Sifflet Bronze, Sifflet Argent & Sifflet Or.

Pour obtenir un des trois niveaux, le club doit respecter les différents critères correspondants au niveau ciblé et en suivant **3 axes** :

- 1.** Projet Sportif & Associatif
- 2.** Projet Fidélisation & Recrutement
- 3.** Projet Formation & Perfectionnement

OBJECTIFS DU LABEL ARBITRAGE DISTRICT

- Augmenter les effectifs d'arbitres ;
- Assurer des qualités d'accueil et d'intégration des arbitres au sein des clubs ;
- Valoriser les clubs dans leur « travail arbitral » ;
- Permettre un suivi des clubs, répondre à leurs besoins et pallier leurs faiblesses avec des projets d'action de formation ou autres ;
- Promouvoir l'esprit sportif & le respect des lois du jeu ;
- Sensibiliser et stimuler un maximum de clubs quant aux problématiques de l'arbitrage ;
- Intégrer les arbitres dans le projet sportif du club et les fidéliser ;
- Faire progresser les arbitres dans leur formation continue.

LES NIVEAUX DE LABELLISATION.

Le Label Arbitrage District est composé de **3 niveaux** :



1. L.A.D SIFFLET OR

Obtenir 850 points et respecter les critères de labellisation.



2. L.A.D SIFFLET ARGENT

Obtenir 600 points et respecter les critères de labellisation.



3. L.A.D SIFFLET BRONZE

Obtenir 300 points et respecter les critères de labellisation.

DISCIPLINE :

Si au cours de la saison un licencié du club a fait l'objet d'une sanction disciplinaire grave en rapport avec un arbitre, son club ne pourra pas concourir pour le label L.A.D. Si un club labellisé reçoit une sanction disciplinaire grave en rapport avec un arbitre, ce dernier se voit le retrait automatique de son label. Tous les cas exceptionnels seront étudiés en fonction des attendus de la commission de discipline.

LES CRITÈRES DE LABELLISATION

Le tableau en annexe a pour objectif de vous aider à appréhender les critères requis pour obtenir les 3 niveaux de label et pour comptabiliser vos points en fonction de votre situation.

PROJET SPORTIF & ASSOCIATIF.

1) Conformité avec le statut de l'arbitrage

Tout club en infraction avec le statut de l'arbitrage lors de la saison en cours ne peut se voir attribuer le label (*cf. P.V du Statut de l'Arbitrage de septembre de l'année en cours*).

2) Référent arbitre désigné dans le club

S'applique pour les 3 niveaux de Label. Chaque club désigne un référent en arbitrage. Ce référent sera le contact privilégié du district pour tous les sujets relatifs à l'arbitrage. En qualité de responsable de l'arbitrage dans son club, le référent sera en charge de l'organisation, de la valorisation, de l'intégration et de la fidélisation des arbitres.

→ Attribution de 50 points.

3) L'arbitrage au féminin

S'applique uniquement pour le Label Sifflet Or. La féminisation est un point important dans le développement du football au même titre que dans le domaine de l'arbitrage.

4) L'arbitre est-il invité pour des manifestations extra sportives dans son club ? (Loto, Repas, Tournoi de fin d'année, Vide grenier, Assemblée Générale ...)

S'applique pour les 3 niveaux de Label. Les manifestations extra sportives sont souvent incontournables pour consolider les liens entre l'arbitre et son club.

5) Accueil de l'arbitre désigné sur le match officiel du club

S'applique uniquement pour le Label Sifflet Or. Qu'il s'agisse d'un mail type, d'un SMS, ou d'une notification sur une messagerie privé ; tout moyen de communication à l'endroit de l'arbitre officiel désigné sur le match seniors de l'équipe 1 complété de quelques éléments de type logistique (accueil parking, officiel prise en charge par M. X du club, etc.) est une bonne pratique à généraliser au sein des clubs.

6) Préparation athlétique et suivi de l'arbitre / entrainement

S'applique uniquement pour le Label Sifflet Or. Le club doit mettre en place un plan d'entrainement à ses arbitres, nombre d'entrainement, élaboration pratique des contenus des séances.

7) Effectif – Nombre - Disponibilité

On additionne le nombre de matchs effectués de l'année N-1 par les arbitres licenciés et représentant le club (sachant que pour les arbitres féminines ce nombre compte double).

PROJET FIDÉLISATION & RECRUTEMENT.

1) Suivi et communication sur l'arbitre du club

S'applique pour les labels Sifflet Argent & Or. Un suivi de l'arbitre via les réseaux sociaux avec publication de sa désignation sur le compte Facebook ou autre moyen facilitera son intégration dans son club.

2) Accompagnement de l'arbitre stagiaire par un dirigeant de son club sur ses matchs officiels

S'applique pour les labels Sifflet Argent & Or. L'arbitre stagiaire est accompagné officiellement par un membre de la C.D.P.A ou par un arbitre en activité mais se sentira plus affilié et en parfaite confiance si un dirigeant de son club l'accompagne sur ses premiers matchs.

3) Le club a-t-il des dirigeants non-arbitres accompagnateurs dans la fonction accompagnateur arbitre stagiaire ?

L'accompagnateur non-arbitre peut être un dirigeant de club, qui doit avoir suivi au préalable une sensibilisation à la mission d'Accompagnateur Arbitre organisée par la C.D.P.A 87 en début de saison. Son rôle est d'accompagner l'arbitre et de l'encadrer officiellement sur un match. Il doit également évaluer son niveau d'autonomie. L'accompagnateur non-arbitre ne peut pas accompagner un arbitre de son club.

LABEL SIFFLET ARGENT

Avoir 1 accompagnateur et réaliser au moins 3 accompagnements.

→ **Attribution de 50 points par accompagnateur.**

LABEL SIFFLET OR

Avoir 2 accompagnateurs et réaliser au moins 6 accompagnements.

→ **Attribution de 100 points par accompagnateur.**

4) Inscription de nouveaux arbitres aux Formations Initiales d'Arbitres (F.I.A)

La C.D.A organise des F.I.A au cours de la saison, les inscriptions sont faites en ligne sur le site du district. La C.D.A peut centraliser les inscriptions.

→ **Attribution de 50 points par arbitre inscrit et 100 points si arbitre féminine.**

5) Renouvellement des licences des arbitres par rapport à l'année N-1

L'équivalence du pourcentage de fidélisation des arbitres au sein du club sera rajoutée au total.

→ **Par exemple si 2 arbitres sur 4 renouvellent : attribution de 50 points.**

PROJET FORMATION & PERFECTIONNEMENT.

1) Formation initiation à l'arbitrage pour les arbitres auxiliaires

S'applique pour les 3 niveaux de Label. L'arbitre auxiliaire doit suivre la formation assurée par le pôle arbitrage du district en début de saison.

2) Intervention de l'arbitre du club auprès des joueurs pour de la sensibilisation à l'arbitrage

S'applique pour les 3 niveaux de Label. L'arbitre licencié du club intervient pour de la sensibilisation aux lois du jeu sur les différentes équipes de son club en collaboration avec la C.D.A 87 (moyens pédagogiques, Biathlon, Quizz Lois du jeu, etc.)

3) L'arbitre par les jeunes pour les jeunes

S'applique pour les labels Sifflet Argent & Or. En catégorie jeunes notamment en U11-U13, le club doit privilégier des joueurs à la fonction d'arbitre assistant lors des matchs avec des rotations de 15 minutes. Pour les catégories U15-U17

un joueur par rotation hebdomadaire peut s'occuper la fonction d'assistant (les mineurs doivent avoir une autorisation parentale pour officier en qualité d'arbitre ou arbitre assistant).

PROCESSUS & SUIVI DU LABEL

A. Processus du Label

- Le club retire le dossier sur le site internet du district, Rubrique ARBITRAGE entre le 16.10.2023 et le 15.12.2023, la C.D.A peut vous aider à compléter le dossier.
- Les dossiers doivent être envoyés au district Pole Arbitrage avant le 15.12.2023 (date de clôture de candidature)
- La C.D.A examine la candidature entre le 18.12.2023 et le 31.01.2024
Lors de cet examen de candidature des visites au sein du club pourront se faire.
- Le Comité Directeur du district valide les clubs labellisés sur proposition de la C.D.A après avoir examiné la candidature.
- Remise du label au sein du club avec la présence des arbitres du club, du référent arbitre, du Comité de Direction du club labellisé, d'un membre du Comité de Direction du district, du représentant des arbitres au sein du Comité de Direction, du président de la C.D.A ou du chargé de développement.

B. Suivi du Label

Le label est attribué au club pour deux saisons, la dotation correspondante au label obtenue est offerte en une fois et pour les deux saisons. Un club peut postuler tous les deux ans. Si dans les deux ans, le club passe au label supérieur, la dotation sera la différence entre les deux labels. À la date d'anniversaire du Label, une visite est organisée par un membre de la C.D.A au club labellisé afin de faire un point sur sa première année labellisée.

Cette visite a pour objectifs :

- D'apporter des recommandations et préconisations si besoin ;
- D'anticiper les jalons clefs sur une éventuelle démarche de labellisation supérieure ;
- D'accepter le cas échéant les non-conformités comme des axes de progrès intégrés à la démarche d'amélioration ;
- D'accompagner et aider les clubs dans le processus de labellisation.

COMPOSITION DE LA DOTATION.



DOTATION LABEL SIFFLET DE BRONZE

- **Kit arbitrage à chaque arbitre du club**
Sifflet / Cartes d'arbitrage / Jeux de carton / Une tenue d'arbitre (Maillot)
- **Dotation club**
Un diplôme Label Bronze qui sera affiché au club



DOTATION LABEL SIFFLET D'ARGENT

- **Kit arbitrage à chaque arbitre du club**
Sifflet / Cartes d'arbitrage / Jeux de carton / Une tenue d'arbitre (Maillot)
- **Dotation club**
Un diplôme Label Argent qui sera affiché au club / Paire de drapeaux de touche



DOTATION LABEL SIFFLET D'OR

- **Kit arbitrage à chaque arbitre du club**
Sifflet / Cartes d'arbitrage / Jeux de carton / Une tenue d'arbitre complète (Maillot, Short, Chaussettes) / Livre « Les lois du jeu »
- **Dotation club**
Un diplôme Label Or qui sera affiché au club / Paire de drapeaux de touche

Les dotations seront livrés directement au club le jour de la remise du Label.